

Rapport annuel 2004

**Monceau
Retraite & Épargne**

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.5
Compte de résultats.....	p.8
Bilan	p.10
Annexe aux comptes 2004.....	p.12

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Jean-Pierre Seroin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Membre :	Monceau Investissements Mobiliers représentée par Robert Bourreau-Guérinière

DIRECTOIRE

Président :	Gilles Dupin
Membres :	Marc Billaud Dominique Davier Henry Lagache Philippe Sarica - jusqu'en janvier 2005

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité déployée par votre société au cours de son 3ème exercice social, vous présenter les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et soumettre à votre approbation les résolutions préparées par votre Conseil de Surveillance.

Deux faits importants sont intervenus courant 2004.

Tout d'abord, la reprise des opérations administratives gérées auparavant par la succursale blésoise de la Genevoise est achevée. La majeure partie de ces opérations est maintenant automatisée et intégrée aux circuits de gestion du pôle vie de Monceau Assurances ; les premières économies en terme de coûts devraient être constatées dès 2005.

Cette reprise administrative, indispensable compte tenu de l'obsolescence, voir l'inexistence, de système de gestion automatisée des opérations, mettant l'entreprise dans l'impossibilité de remplir correctement ses obligations et de rendre aux clients le service de qualité qu'ils attendent s'est traduite par la fermeture de l'ancien site de gestion blésois de la Genevoise. Les coûts correspondants, principalement à caractère sociaux, ont pesé sur les comptes de l'exercice pour un montant d'environ 300 k€.

D'autre part, suite à la décision du Comité des Entreprises d'Assurance, publiée au Journal Officiel de la République Française n° 302 du 29 décembre 2004, le transfert à effet du 1^{er} janvier 2004 du portefeuille des contrats de la Caisse d'Assurance Retraite Trans-Europe (la Cart), avec les droits et obligations qui s'y rattachent est devenu définitif. Ce transfert avait été autorisé le 10 juin 2004 par l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire.

Ce transfert influence la physionomie des comptes qui vous sont présentés et le portefeuille de la Cart représente 29,4% du chiffre d'affaires et 42% du total des provisions techniques brutes et des provisions des contrats en unités de compte.

En dehors des portefeuilles qui avaient été constitués par la succursale de la Genevoise ou par la Cart, le chiffre d'affaires issu du développement propre de l'activité de Monceau Retraite & Epargne par ses différents réseaux d'agents, de courtiers ou par les partenariats conclus avec d'autres sociétés d'assurance représente une part de 47,7%, proportion significative, reflet du dynamisme et de la qualité des actions de développement engagées.

L'accès à de nouveaux réseaux de distribution reste une priorité : deux nouveaux protocoles ont été conclus en 2004 avec la Mudetaf (Mutuelle des débitants de tabac) ou la Mutuelle de Cluny Assurances, ce dernier devant produire ses effets à compter de 2005.

D'autres négociations sont en cours et cet axe stratégique de développement se trouvera conforté par le renforcement des ressources humaines de haut niveau auquel Monceau Assurances a procédé au début

de 2005. Une réflexion est aussi engagée sur l'utilisation des moyens offerts par internet pour apporter richesse, qualité et rapidité aux services fournis aux partenaires.

La gamme des produits s'est enrichie en 2004 avec le lancement au 4ème trimestre du Plan d'Epargne retraite Populaire (Perp) Monceau Avenir Plus, produit individuel de retraite en points prenant en compte les dispositions de la Loi « Fillon ». Un tel produit s'est avéré complexe à mettre en œuvre, le législateur ayant imposé de nombreuses contraintes et procédures. Si les premières adhésions ont été enregistrées en 2004, la diffusion ne sera significative qu'à partir de 2005. D'autres produits seront proposés à la commercialisation courant 2005 par Monceau Retraite & Epargne, et notamment un contrat de retraite entreprise multi-support nommé Monceau Entreprise Plus.

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un chiffre d'affaires de 12.153 k€, des provisions techniques brutes et des provisions des contrats en unités de compte de 119.968 k€, l'exercice se soldant par une perte de 154.947 k€. La marge de solvabilité constituée par l'entreprise s'élève à 27.519 k€, très supérieure également à l'exigence réglementaire minimale évaluée à 5.205 k€. La couverture des engagements réglementés est donc largement assurée par les actifs admis. Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons que le capital social de votre société est principalement détenu par les entreprises suivantes :

- Mutuelle Centrale de Réassurance, détenant 74 816 actions, soit 49,88% du capital ;
- Monceau Investissements Immobiliers, détenant 60 214 actions, correspondant à 40,14% du capital ;
- Monceau Générale Assurances, détenant 14 964 actions, représentant 9,98% du capital.

Nous vous rappelons également, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

La liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux est jointe en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Enfin, nous vous précisons que les 12 000 euros votés par l'Assemblée Générale du 10 juin 2004 au titre des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas été réglés sur l'exercice 2004 mais en février 2005. S'agissant de la rémunération payée en 2004 aux membres du directoire, elle s'est élevée au total à 54 000 euros.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs et leurs clients, pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Épargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

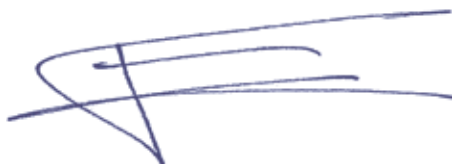
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2004

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2003
1 Primes :	+	12 153	1 583	10 571	3 998
2 Produits des placements		6 820	-	6 820	4 204
2a Revenus des placements	+	5 783	-	5 783	3 823
2b Autres produits des placements	+	135	-	135	176
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	903	-	903	205
4 Autres produits techniques	+	22	-	22	61
5 Charges des sinistres		- 18 276	- 481	- 17 795	- 4 500
5a Prestations et frais payés	-	- 19 182	- 1 108	- 18 074	- 4 607
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	905	627	279	107
6 Charges des provisions		6 253	88	6 165	1 114
6a Provisions d'assurance vie		- 1 775	88	- 1 863	987
6b Provisions sur contrats en unités de compte		8 459	-	8 459	11
6c Autres provisions techniques		- 431	-	- 431	116
7 Participation aux résultats	-	- 4052	-	- 4 052	- 3 092
8 Frais d'acquisition et d'administration :		- 1 923	- 875	- 1 048	- 682
8a Frais d'acquisition	-	- 881	-	- 881	- 309
8b Frais d'administration	-	- 1 042	-	- 1 042	- 373
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 875	875	-
9 Charges de placements		- 851	-	- 851	- 181
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		- 322	-	- 322	- 17
9b Autres charges des placements		- 265	-	- 265	- 31
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		- 264	-	- 264	- 133
10 Ajustement ACAV (+/- values)		461	-	461	2
11 Autres charges techniques	-	- 318	-	- 318	- 383
12 Produits des placements transférés	+/-	- 2 950	-	- 2 950	- 776
Résultat technique vie		- 2 660	315	- 2 975	- 235

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2004	Opérations 2003
1	Résultat technique VIE	- 2 975	- 236
3	Produits des placements	-	-
	3a Revenu des placements	+	-
	3b Autres produits des placements	+	-
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-
4	Produits des placements alloués	+	2 950
5	Charges des placements	-	-
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	-
	5b Autres charges des placements	-	-
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
6	Produits des placements transférés	-	-
7	Autres produits non techniques	+	-
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	- 50	41
	9a Produits exceptionnels	+	147
	9b Charges exceptionnelles	-	- 197
10	Participation des salariés	-	- 50
11	Impôt sur les bénéfices	-	- 30
12	Résultat de l'exercice	- 155	417

Bilan au 31 décembre 2004

1 ACTIF

	31/12/04	01/01/04	31/12/03
1 Compte de liaison avec le siège	-	-	-
2 Actifs incorporels	-	-	-
3 Placements	122 411	115 767	77 061
3a Terrains et constructions	8 716	8 873	6 315
3b Placements dans des entreprises liées	1 132	1 053	1 053
3c Autres placements	112 563	105 841	69 692
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	7 712	16 171	480
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	3 720	4 435	570
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-	-
5b Provisions d'assurance vie	482	570	570
5c Provisions pour sinistres vie	3 238	3 865	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-	-
6 Créances	3 940	2 565	638
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	52	203	142
6aa Primes restant à émettre	-	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	52	203	142
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 000	1 678	5
6c Autres créances :	888	683	490
6ca Personnel	-	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	246	48	48
6cc Débiteurs divers	642	635	442
7 Autres actifs	4 028	3 253	873
7a Actifs corporels d'exploitation	43	29	19
7b Comptes courants et caisse	3 985	3 224	854
8 Comptes de régularisation - Actif	3 964	3 820	2 477
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 380	2 574	1 839
8b Frais d'acquisition réportés	384	-	-
8c Autres comptes de régularisation	1 200	1 245	638
9 Différence de conversion	-	-	-
Total de l'actif	145 775	146 009	82 099

2 PASSIF

	31/12/04	01/01/04	31/12/03
1 Capitaux propres :	19 183	19 137	16 791
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	15 000	15 000	15 000
1c Réserves de réévaluation	-	-	-
1d Autres réserves	4 072	3 854	1 509
1e Report à nouveau	266	- 135	- 135
1f Résultat de l'exercice	- 155	417	417
2 Passifs subordonnés	-	-	-
3 Provisions techniques brutes :	112 256	106 980	63 162
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-	-
3b Provisions d'assurances vie	105 179	98 962	61 955
3c Provisions pour sinistres vie	5 815	6 720	279
3d Provision pour sinistres non vie	-	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	743	1 210	854
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-	-
3g Provisions pour égalisation	519	31	17
3h Autres provisions techniques vie	-	57	57
3i Autres provisions techniques non vie	-	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	7 712	16 171	480
5 Provisions pour risques et charges	17	29	29
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 720	1 126	482
7 Autres dettes :	1 810	1 642	831
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	439	100	73
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	-	155	-
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e Autres dettes :	1 371	1 387	758
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
7ec Personnel	10	26	26
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	89	302	227
7ee Créanciers divers	1 271	1 059	504
8 Comptes de régularisation - Passif	1 077	926	324
9 Différence de conversion	-	-	-
Total du passif	145 775	146 009	82 099

Annexe aux comptes 2004

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Les faits marquants sont amplement décrits dans le rapport du Directoire et n'appellent pas de remarque complémentaire.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2004 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (1,188 en 2003), calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% (3,5% en 2003).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation ou les notes techniques établies pour chaque produit.

Acceptations en réassurance

Néant.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à MR&E ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère MR&E.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versées aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la société désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par MR&E à la MCR en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2004, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Transferts	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	6 315	3 367	-	171	9 511
Versements restant à effectuer	-	-	-	-	-
Sous-total	6 315	3 367	-	171	9 511
TOTAL BRUT	6 315	3 367	-	171	9 511

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Transferts	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	809	85	99	795
Versements restant à effectuer	-	-	-	-	-
Sous-total	-	809	85	99	795
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	809	85	99	795

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	6 315	8 716
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	6 315	8 716
TOTAL NET	6 315	8 716

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 053	79	-	-	1 132
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
TOTAL	1 053	79	-	-	1 132

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Le montant des provisions a été reclassé en 2004 en provisions sur autres placements.

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 053	1 132
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	1 053	1 132

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Transferts	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 757	9 853	24 484	15 808	25 287
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	61 957	26 334	5 849	7 682	86 458
Prêts et avances sur polices	944	49	273	351	916
Autres placements	34	-	2	34	2
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	69 692	36 236	30 608	23 875	112 662

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations (*)	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	99	-	-	99
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	99	-	-	99

(*) dont 88 k€ d'apport en provenance de la CART

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 757	25 188
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	61 957	86 458
Prêts et avances sur polices	944	916
Autres placements	34	2
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	69 692	112 563

4.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Transferts	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	-	4 561	293	4 854
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	- 16	5 022	- 4 073	933
Autres OPCVM	496	6 017	- 4 588	1 925
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
TOTAL	480	15 601	- 8 369	7 712

4.1.5 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	9 511	8 176	8 855	6 315
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	23 631	23 532	24 395	5 786
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 656	1 656	1 741	1 006
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	86 291	86 619	93 866	62 243
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	1 132	1 132	1 132	1 053
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	916	916	916	944
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	2	2	2	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	4 824	4 824	4 824	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	2 888	2 887	2 888	480
- Obligations et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	130 851	130 284	138 619	77 827
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	86 291	86 619	93 866	62 243
- placements évalués selon l'article R 332-20	36 847	35 953	37 041	15 104
- placements évalués selon l'article R 332-5	7 712	7 712	7 712	480
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	123 139	122 572	130 907	77 347
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	7 712	7 712	7 712	480

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2003			2004		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	77 499	77 540	82 199	130 851	130 123	138 619
Amortissement de Surcote	-	- 570	-	-	- 1 200	-
Amortissement de Décote	-	284	-	-	1 039	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	77 499	77 826	82 199	130 851	130 284	138 619

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	9 511	8 716	8 555	6 315
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	9 511	8 716	8 555	6 315
Total	9 511	8 716	8 555	6 315

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Valeur de remboursement	62 029	86 046
Valeur nette	62 243	86 619
SOLDE NON AMORTI	214	573

4.1.6 Créances au 31 décembre 2004

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	142	52	52	-
Créances nées d'opérations de réassurance	6	3 000	3 000	-
Autres créances	490	888	888	-
Total	638	3 940	3 940	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus	1 838	2 380
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	638	1 200
Autres	-	384
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	2 476	3 964

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détenion	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NEANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NEANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2003	Transfert	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2004
Capital social	15 000	-	-	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	13	16	-	29
Réserve de capitalisation	1 509	2 332	202	-	4 043
Réserve de solvabilité	-	-	-	-	-
Sous total	16 509	2 345	219	-	19 072
Report à nouveau	- 135	-	552	151	266
Résultat de l'exercice	417	-	-	572	- 155
TOTAL	16 791	2 345	771	723	19 183

Les mouvements sur les différents postes constituant les capitaux propres résultent :

* du transfert des réserves de la CART au 1er janvier 2004,

* de l'enregistrement de l'affectation des excédents décidé par l'assemblée générale du 10 juin 2004,

* des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et de la formation du résultat 2004.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes s'élèvent à 112,256 k€ contre 63,162 k€ au 31 décembre 2003.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, en multipliant le prix de rachat unitaire du titre au jour de l'inventaire par le nombre de titres. Elles s'élèvent à 7.712 k€ contre 480 k€ à l'inventaire précédent. Le montant des provisions techniques en unités de comptes transféré par la CART au 1er janvier 2004 s'élève à 15.691 k€.

4.2.5 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2002	2003	2004
Participation aux résultats totale :	3 080	3 092	4 052
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	3 125	3 051	4 519
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 45	41	- 466
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	59 593	60 762	101 497
Montant minimal de la participation aux résultats	-	-	-
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	3 050	3 083	4 045
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	3 095	3 042	4 511
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 45	41	- 466

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Provision pour litiges	17	17
Autres provisions pour risques	12	-
TOTAL	29	17

Dettes

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	482	3 720	3 720	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	73	439	439	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	757	1 371	1 371	-
Total	1 312	5 530	5 530	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	284	1 039
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	41	39
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	325	1 078

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2003	2004
-----------------	------	------

Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	-	9
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	22
autres charges à payer	-	3
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	-	5
autres charges à payer	-	-
Etat		
Charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	22	83

TOTAL	22	122
--------------	-----------	------------

Produits à recevoir	2003	2004
---------------------	------	------

Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
Etat	-	-
Autres produits à recevoir	-	132

TOTAL	-	132
--------------	----------	------------

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
NEANT		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		

Engagements reçus	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
NEANT		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes	12 154	-	-	587	6 161	1 715	1 572	1 136	211	16	21	23	711
Charges de prestations	18 277	-	-	- 535	3 462	3 687	584	864	9 521	12	-	9	673
Charges de provisions	- 6 253	-	-	- 37	3 734	- 1 114	475	- 141	- 9 214	34	20	9	- 19
Ajustement ACAV	462	-	-	-	-	-	-	-	455	6	-	-	-
Solde de souscription	591	-	-	1 159	- 1 034	- 857	513	413	359	- 24	1	5	57
Frais d'acquisition	879	-	-	43	446	124	114	82	15	1	1	2	52
Autres charges nettes de gestion	1 337	-	-	8	506	302	19	353	134	1	-	-	15
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 2 216	-	-	- 51	- 952	- 426	- 133	- 435	- 149	- 2	- 1	- 2	- 67
Produits nets des placements	- 586	-	-	11	- 214	- 334	6	- 482	304	3	-	-	120
Participation aux résultats	447	-	-	1	142	253	-	51	-	-	-	-	-
Solde financier	- 1 033	-	-	10	- 356	- 587	6	- 533	304	3	-	-	120
Primes cédées	1 583	-	-	157	-	40	958	-	-	-	-	-	428
Part des réassureurs dans les prestations	482	-	-	93	-	-	45	-	-	-	-	-	344
Part des réassureurs dans les charges de provision	88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	875	-	-	74	-	15	541	-	-	-	-	-	245
Solde de réassurance	314	-	-	- 9	-	25	372	-	-	-	-	-	- 73
Résultat technique	- 2 974	-	-	1 128	- 2 342	- 1 895	14	- 555	514	- 24	-	3	183

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 2.950 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique au compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995 et calculé en multipliant le résultat des placements par le ratio obtenu en rapportant le total des capitaux propres hors réserve de capitalisation, résultat de l'exercice, provisions réglementées autres que techniques et provisions pour risques et charges, à cette même somme augmentée des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	288
Frais externes de gestion	21
Frais internes	13
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	322
Amortissement des différences de prix de remboursement	265
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	265
Moins values sur réalisation de placements	62
Dotation à la réserve de capitalisation	202
Pertes provenant de la réalisation des placements	264
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	851

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	531
Revenus des placements financiers	5 122
Revenus des prêts aux collectivités	-
Intérêts	51
Revenus placements dans entreprises liées	79
Revenus des placements	5 783
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	132
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	3
Intérêts	-
Autres produits de placements	135
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	903
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	903
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	6 821
NET	5 970

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 318 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 644 k€ et 383 k€ au 31 décembre 2003.

Ces charges de gestion, qu'elles soient propres à MR&E ou issues de la répartition des frais des GIE auxquels adhère MR&E, sont comptabilisées par destination selon les mêmes règles.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	43	320	98	21	482
Charges internes	98	325	796	13	1 233
Dotations aux amortissements et aux provisions	2	6	3	-	11
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	143	651	898	34	1 726

5.4 Charges de personnel

	2003	2004
Salaires	399	586
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	154	110
Autres	-	-
TOTAL	553	696

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2004
Produits exceptionnels	-
Autres produits exceptionnels	22
Produits sur exercices antérieurs	47
Produits exceptionnels issus du dév.classé 9/ classe 6	35
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	-
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	42
Total produits exceptionnels	147
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	4
Pertes sur exercices antérieurs	62
Charges exceptionnelles issues du dév.classé 9/ classe 6	22
Dotation aux provisions pour litiges	-
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	109
Total charges exceptionnelles	197
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 50

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

2 cadres.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

12 k€ ont été versés à ce titre, au cours de l'exercice 2004 aux membres du Conseil de surveillance.

6.3 Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi totalité des actions émises.

6.4 Mandats détenus par les mandataires sociaux en fonction au 30 juin 2005

Marc Billaud	- Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne
Robert Bourreau-Guérinière	- Directeur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) - Administrateur du GIE Assurances Construction Service (ACS) - Administrateur Unique du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) - Président de la Société par actions simplifiée "Fermes Françaises SAS" - Président de la Société par actions simplifiée "Domaine de Molières SAS" - Représentant permanent de la Société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au conseil de surveillance de la SA Monceau Retraite & Épargne (MRE) - Directeur Général de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (CIAM) - Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) au conseil d'administration de la Société Immobilière Toulouse Entrepôts (SITE)
Dominique Davier	- Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne
Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : - Président du Directoire de la SA Monceau Retraite & Épargne ; - Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au Conseil d'administration de la SA Cyberlibris ; - Administrateur de la société April Group - Président de la SICAV Unigestion Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : - Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Centrale Court Terme. - Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Norden Mandats soumis aux dispositions particulières du Code des Assurances : - Directeur Général de Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle - Directeur Général de la Capma & Capmi - Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)

Henry Lagache	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance - Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne - Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances
Anne-Cécile Martinot	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Présidente du Conseil de surveillance de la SA Monceau Retraite & Épargne (MRE)
Jean-Pierre Seroin	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Capma & Capmi - Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) - Représentant permanent de Capma & Capmi, membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (MGA SA) - Vice- Président de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM) - Vice-Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA) - Administrateur de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (CIAM) - Président du Conseil de surveillance de la SA Monceau Retraite & Épargne (MRE)



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 15 000 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21